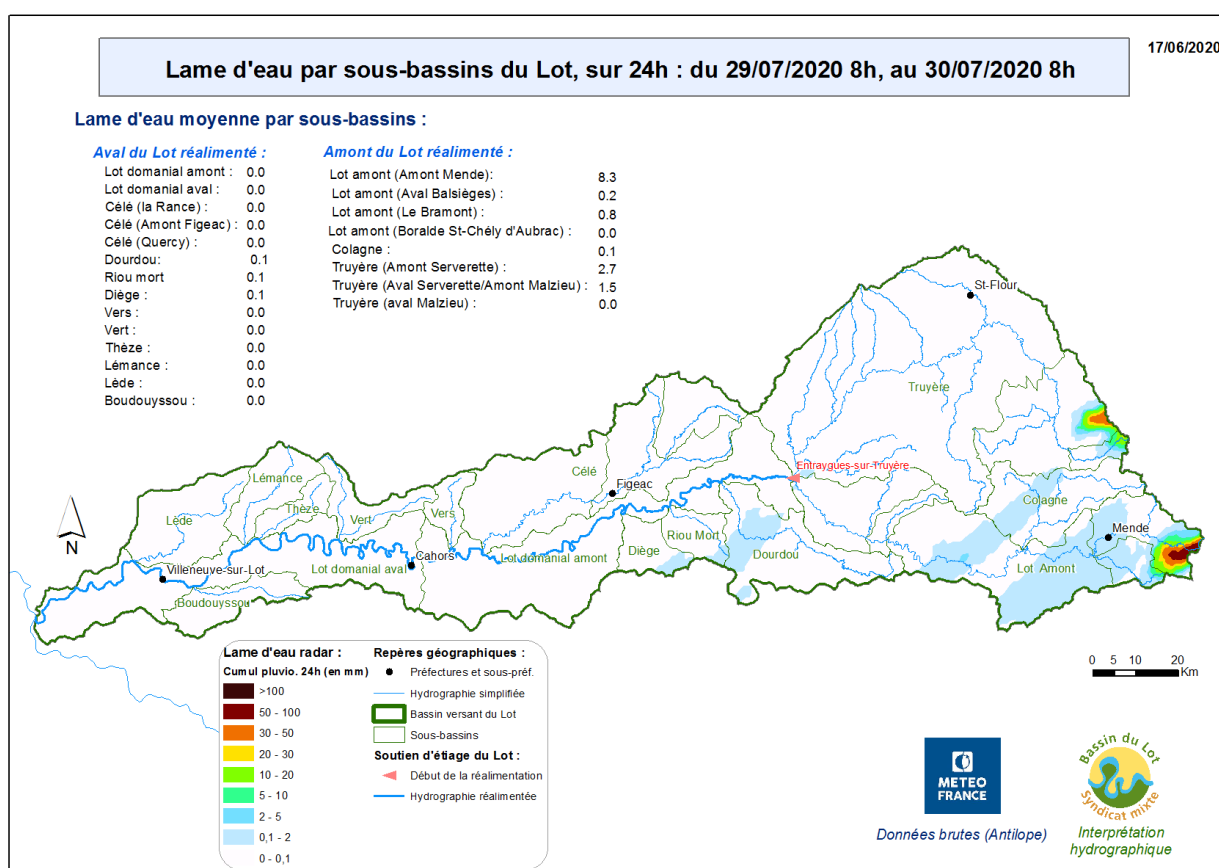


- Suivi de l'étiage 2020 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°5

La campagne 2020 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le mercredi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (32^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SML. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2020.php>, notamment la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h

D'autres données météo sont mises à disposition en temps réel et gratuitement sur :

<http://meteo.bassinulot.fr>



Pluviométrie sur le bassin :

Depuis jeudi dernier, le temps est sec et chaud sur l'ensemble du bassin avec des températures supérieures aux normales de saison, notamment le lundi 27 juillet. De fortes chaleurs sont attendues jeudi 30 et vendredi 31 juillet puis, l'arrivée de quelques nuages accompagnés de légères averses sur l'amont contribueront à la diminution des températures à partir de ce week-end. Après quelques pluies éparses (moins de 5 mm) prévues sur le Lot intermédiaire et aval mardi 4 juillet, le temps devrait être ensoleillé.

Hydrologie du bassin :

En l'absence de pluies, le tarissement des cours d'eau se poursuit sur l'ensemble du bassin, limitant les apports intermédiaires notamment sur le Lot domaniale. Cette semaine, de nouvelles stations ont franchi leurs débits seuils telles que la Colagne au Monastier passée sous le débit objectif d'étiage (DOE) et le Dourdou à Conques sous le niveau d'alerte (DA). Les prévisions météorologiques des jours à venir laissent présager de nouveaux franchissements.

Les débits du fleuve Garonne sont inférieurs au DOE en amont et en aval de la confluence avec le Lot, depuis respectivement le 26 et le 28 juillet.

Ces derniers jours, 8 stations du bassin du Lot sont passées sous les débits de référence (cf. tableau ci-dessous).

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2020 (en m3/s) :								
Station		P. 23 Jul	24 Jul	25 Jul	26 Jul	27 Jul	28 Jul	29 Jul
LOT AMONT :								
Le Monastier [Pin-Mories]		1	0.9	0.9	0.8	0.8	0.74	0.75
Castelnaud-de-Mandailles		0.04	0.03	0.03	0.03	0.03	0.02	0.02
TRUYERE :								
Serverette		0.24	0.22	0.22	0.2	0.2	0.18	0.18
Oradour [Pont-de-Rochefrune]		0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :								
Conques		0.32	0.32	0.25	0.24	0.3	0.27	0.28
Viviez [2]		0.1	0.09	0.07	0.07	0.07	0.08	0.08
LOT AVAL CAHORS :								
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.04	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03
Boussac		0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Casseneuil		0.11	0.12	0.12	0.13	0.13	0.12	0.12
GARONNE :								
Lamagistère		106	113	99	86	74	66	78
Tonneins		117	132	146	130	118	111	96

LÉGENDE	
	débit sans difficulté pour l'étiage
	débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
	débit inférieur au débit d'alerte (DA)
	débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
	débit inférieur au débit de crise (DCR)

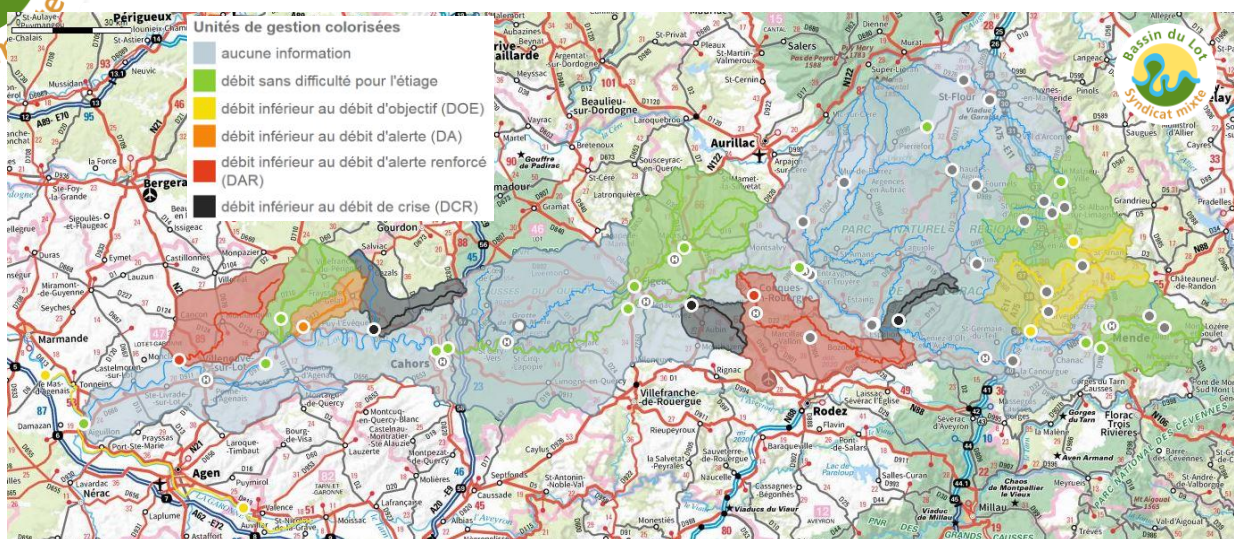
Tableau du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 30 juillet 2020

<http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/suivi-debits.php>

Un problème de télécommunication est recensé à la station hydrométrique du Célé à Orniac depuis deux semaines, les services de la DREAL sont en cours d'expertise. Par ailleurs, la station de la Rance à Maurs [Les Brauges] devrait faire l'objet d'un réétalonnage prochainement.



Au 30 juillet, les débits de 8 stations du bassin sont en-dessous de leur DOE, de 6 stations sous le DA, de 5 stations sous le DAR et de 3 stations sous le DCR.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 30 juillet 2020

<http://lavedelariviere.bassindulot.fr>

Etat des arrêtés « sécheresse » sur le bassin :

- **Lozère :** Arrêté n°DDT-BIEF-2020-205-0002 du 23 juillet 2020, applicable à compter de sa date de publication pour une durée de 6 mois, qui limite les prélèvements d'eau :
 - o Niveau de vigilance : bassins versants de la Colagne (hors axe Colagne réalimentée) et de la Truyère (liste des communes concernées en annexe 2 de l'arrêté)
- **Aveyron :** Actuellement, aucun arrêté préfectoral de limitation des prélèvements d'eau n'est en cours. Toutefois, l'Arrêté préfectoral cadre n°12-2018-08-07-001 du 7 août 2018 identifie le Dourdou de Conques et la Diège comme des bassins sensibles en restriction de niveau 1 dès le 1^{er} juin avec mise en œuvre de tours d'eau organisationnels.
- **Cantal :** Arrêté n°2020-050 du 30 juillet 2020, applicable à compter de la publication jusqu'au 31 août 2020 inclus, qui limite les prélèvements d'eau (voir ci-dessous les mesures « irrigation » en vigueur) :
 - o Niveau d'alerte : bassin versant du Veyre (autorisation uniquement la nuit de 21h à 7h) sur les communes de Parlan, Saint-Julien-de-Toursac Quezac et Maurs.
 - o Niveau de vigilance : ensemble des autres secteurs

A noter, dans le cadre de la cohérence interdépartementale des mesures de restriction, que le niveau d'alerte de l'arrêté cadre du département du Cantal est quelque peu plus restrictif que le niveau d'alerte renforcée défini dans l'arrêté cadre du département du Lot (cf. restrictions sur le bassin versant du Veyre).

- **Lot :** Arrêté n°E-2020-165 en date du 23 juillet 2020, applicable à compter du samedi 25 juillet 2020 jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (voir ci-dessous les mesures « irrigation » en vigueur) :
 - o Niveau de crise : interdiction totale sur le Vert amont et ses affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
 - o Niveau de crise : interdiction totale sur le Vert aval et Masse et leurs affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)



- Niveau de crise : interdiction totale sur le Bervezou, le Drauzou, l'Enguirande, le Saint-Perdoux et le Veyre et leurs affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
 - Niveau d'alerte renforcée : - 50% sur les affluents du Lot sauf Célé, Vers, Vert et Thèze (interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00)
 - Niveau d'alerte : - 30% sur le Vers, la Rauze et la Sagne (interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00)
 - Vigilance sur la Thèze.
- Lot-et-Garonne : **Arrêté n°47-2020-07-29-003 en date du 29 juillet 2020**, applicable à compter de la publication jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (voir ci-dessous les mesures « irrigation » en vigueur) :
- Niveau de crise : Interdiction totale (sauf dérogation) sur le Boudouyssou Tancanne NON réalimenté
 - Niveau d'alerte renforcé : - 50% sur la Lède NON réalimentée (ou interdiction 3.5 jours par semaine)
 - Niveau d'Alerte renforcé : - 50% sur la Lémance NON réalimentée (ou interdiction 3.5 jours par semaine)
 - Niveau d'alerte : - 30% sur le Lot NON réalimenté (ou interdiction deux jours par semaine)

D'avantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot, le fonctionnement par éclusée pendant la période de soutien d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

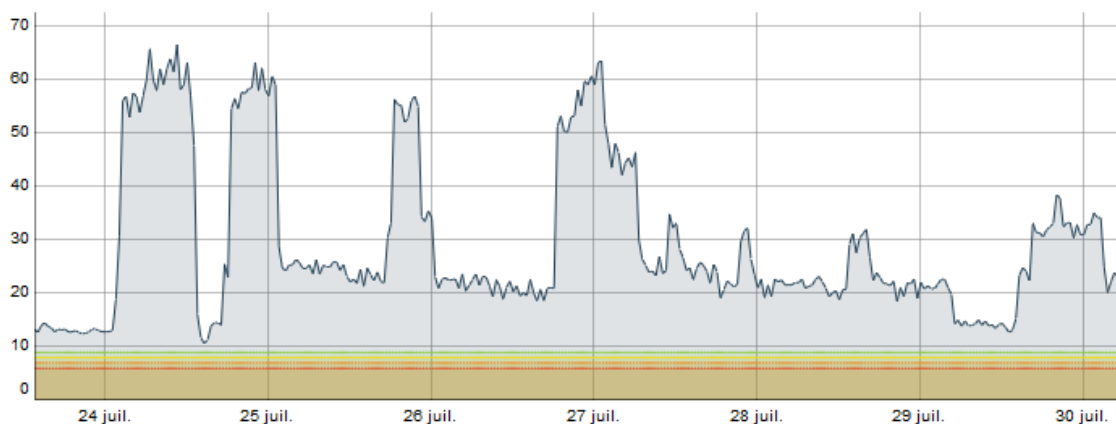
Variations de débits sur le Lot réalimenté :



Entraygues-sur-Truyère [Roquepailhol]

Unité de gestion : Lot domanial amont
 Groupement : Lot aval Entraygues - Cahors
 Département : Aveyron (12)
 Gestionnaire : DREAL Occitanie
 code station : 07701540

données : **Qmj** **Qi min max j** **VCN 3**
VCN 10 **Qmh** **Qi** **H**
 antériorité : **7j** **15j** **1m** **2m** **3m**
 affichage :



Graphique des débits instantanés enregistrés à Entraygues-sur-Truyère du 24 au 30 juillet 2020

<http://lavedelariviere.valleedulot.com/>



Les variations de débits issues de l'activité hydroélectrique à Entraygues se propagent le long de la rivière.

La fin de la semaine passée est marquée par une activité hydroélectrique de la branche Lot-Truyère importante comme en témoignent les éclusées régulières (une à deux par jour) de débit maximum de 70 m³/s. Depuis le lundi 27 juillet, des lâchers de faibles amplitudes sont opérés permettant toutefois de maintenir les débits du Lot domanial au-dessus de la consigne (débits moyens journaliers à Entraygues autour de 20 m³/s ces derniers jours).

Seule la station du Lot à Faycelles a connu un franchissement de débits seuils en débits instantanés le vendredi 24 juillet suite au retour à la consigne à Entraygues-sur-Truyère après une forte éclusée.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux des retenues sont en baisse depuis la semaine dernière mais ils restent bons pour la saison, bien au-delà des cotes touristiques, particulièrement sur Sarrans, Grandval et Castelnau. Les cotes précises sont disponibles dans le tableau en annexe et seront transmises toutes les semaines à travers ce bulletin.

Besoins en eau :

Irrigation :

L'irrigation est à son maximum depuis une à deux semaines face aux fortes chaleurs et aux stades de développement avancés des cultures. 30 à 40 mm d'eau sont requis sur les maïs, les plus avancés étant entrés en phase de remplissage des grains, ainsi que sur les sojas et tournesols, majoritairement en floraison. Concernant les vergers, l'apport d'eau ne devra pas être négligé car il influencera considérablement le rendement des productions, particulièrement des fruits à coque. Les besoins devraient s'atténuer début août pour les grandes cultures mais se maintenir encore quelques semaines de plus pour les cultures spécialisées.

Navigation :

L'ouverture de la navigation a été retardée sur les départements de l'Aveyron, du Lot et du Lot-et-Garonne, effets du confinement de la population et, sur certains secteurs, des débits importants qui ont empêché l'entretien des écluses.

○ Département de l'Aveyron :

- **Avis n°2020-02 : la navigation est ouverte à partir du 12 juin 2020** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.

○ Département du Lot :

Section de voie Luzech – Larnagol

- **Avis n°2 : la navigation est ouverte à compter du 26 juin 2020 à 12h00**

Section de voie Soturac – Albas

- **Avis n°1 : la navigation est ouverte partiellement à compter du vendredi 3 juillet 2020** sur le tronçon comprenant les biefs de Puy-L'Evêque et de Campastier avec franchissement de l'écluse de Campastier
- **Avis n°2 : l'écluse de Puy-L'Evêque est ouverte à compter du 29 juillet 2020** – biefs de Grimard et Puy-L'Evêque

○ Département du Lot-et-Garonne :

- **Avis n°2020/07 : la navigation est ouverte du 28 mai au 1^{er} novembre 2020 inclus** sur la section comprise entre l'aval du barrage de Lustrac et l'amont du barrage d'Aiguillon (travaux sur l'écluse de Saint-Vite)



Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

D'autre part, les activités touristiques sont importantes sur le bassin du Lot et la population saisonnière est à son optimum.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende a débuté le lundi 27 juillet à 16h depuis le réservoir de Charpal par la mise en œuvre de lâchers de 218 l/s, soit 158 l/s de plus que le débit réservé de l'ouvrage arrêté à 60 l/s.

Pour mémoire, le soutien d'étiage s'opère sous contrôle du point nodal de la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories] dont le DOE fixé à 750 l/s a fait l'objet d'une révision qui sera actée dans le prochain SDAGE.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est maintenue à 12 m³/s ce jeudi pour une application vendredi 31 juillet à 00h. Cette consigne sera revue le lundi 3 août pour une application le mardi 4 août à 00h.

Droits conventionnels cumulés depuis le 1^{er} juillet (information au 26/07) : **1 454 000 m³**

Volume déstocké depuis le 1^{er} juillet (information au 26/07) : **3 000 m³**

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 6 août 2020

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, o.kneur@valleedulot.com ou etiage@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 30/07/2020 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi 23-juil.-20	Vendredi 24-juil.-20	Samedi 25-juil.-20	Dimanche 26-juil.-20	Lundi 27-juil.-20	Mardi 28-juil.-20	Mercredi 29-juil.-20	Jeudi 30-juil.-20	Vendredi 31-juil.-20	Samedi 1-août-20	Dimanche 2-août-20	Lundi 3-août-20	Mardi 4-août-20
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne				consigne			Consigne				Consigne	
	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	14.4	13.3	12.5	12.0	11.6	10.9	10.7						
Entraygues-aval (EDF) (12)	21.3	46.1	35.8	30.7	35.7	25.2	24.1						
Entraygues-Roquepailhol (12)	19.5	49.1	30.4	32.1	29.2	22.6	23.4						
Faycelles (46-12)	27.5	37.5	36.6	31.9	42.4	25.1	23.8						
Cahors-Lacombe (46)	25.6	30.5	45.1	35.0	41.7	28.5	26.9						
Coutet (EDF) (47)	20.5	30.1	41.0	38.8	32.0	42.1	25.0						
Aiguillon-Ville (47)	24.6	29.9	40.1	40	34.1	44.3	26.5						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues*

Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la cote
Grandval	30-juil	738.31	+12.31
Sarrans	30-juil	642.9	+12.90
Maury	30-juil	585.79	+2.29
Castelnau	30-juil	413.97	+3.47

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)

233 rue Président Wilson 46000 Cahors

<http://etiage.bassindulot.fr>



Syndicat Mixte du bassin du Lot – EPTB Lot

www.valleedulot.com



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

27/07/2020



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

30/07/2020

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES (aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **9**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 28 JUILLET 2020, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 31 JUILLET** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES (aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **10**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 31 JUILLET 2020, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 4 AOUT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE